

15 Décembre



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PUBLICATION PAR LE CITEPA DU BAROMÈTRE MENSUEL DES ÉMISSIONS
-40% DE CO₂ ET -44% DE NO_x EN AVRIL 2020 PAR RAPPORT À AVRIL 2019

Nouveau.



Baromètre mensuel des émissions

Outil de suivi pour la décision

Le Citepa, opérateur d'Etat, et association sans but lucratif, calcule les données d'émission annuelles de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la France pour le compte du Ministère de la Transition Ecologique. Le Citepa vient de publier son baromètre mensuel et en cumul annuel, des émissions françaises. Ce nouvel outil permet de suivre, mois par mois, les évolutions des émissions. Cette année, on y observe les impacts de la crise du Covid-19.

Qu'est-ce que le baromètre mensuel des émissions ?

Les inventaires d'émissions nationaux, basés sur les recommandations du GIEC et sur des méthodes sectorielles dédiées, permettent d'avoir la meilleure évaluation possible des émissions, ce qui nécessite d'attendre la publication de statistiques annuelles et impose un décalage de plus d'un an entre l'année en cours de publication et l'année de bilan. Pour répondre au besoin de réactivité lié aux enjeux de l'urgence climatique et de qualité de l'air, le Citepa propose aujourd'hui des **estimations** pour l'année en cours. Ce baromètre mensuel des émissions est calculé en cohérence avec les émissions annuelles. Il permet de suivre l'évolution des émissions au fil des mois de l'année, et de comparer les émissions mois à mois avec l'année précédente.

Comment sont estimées les émissions mensuelles ?

L'estimation mensuelle des émissions est réalisée à partir de différentes données et indicateurs. Certains secteurs, tels que l'énergie, disposent de données statistiques mensuelles. Pour d'autres secteurs, les émissions mensuelles peuvent être calculées directement (e.g. agriculture), ou encore évaluées selon un profil temporel résultant de la connaissance des modes d'émissions (e.g. gaz fluorés). Enfin, pour des secteurs tels que l'UTCATF (puits de carbone), les émissions sont simplement reportées de l'année précédente et uniformément réparties sur l'année.

L'enrichissement des bases de données utilisées ainsi que des travaux méthodologiques complémentaires permettront d'améliorer la qualité des estimations mensuelles publiées. Les émissions mensuelles seront publiées avec un décalage de trois mois entre le mois de publication et le dernier mois estimé.

[Télécharger la note de contexte et méthodologie du baromètre](#)

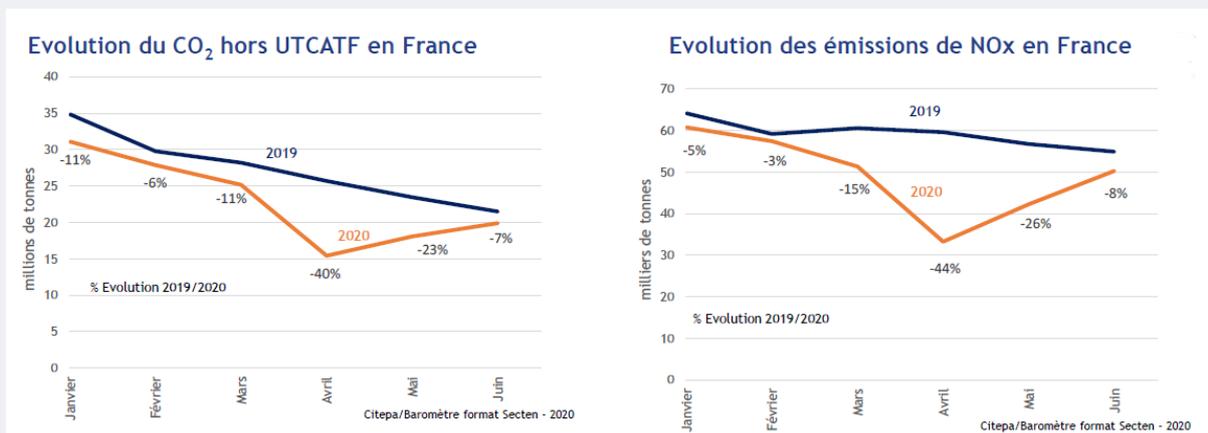
Quels sont les impacts du Covid-19 sur les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques ?

Les mesures prises contre la pandémie ont surtout impacté les transports et l'industrie, avec des impacts importants, lors du premier confinement (17 mars au 11 mai 2020) sur les émissions de CO₂, NO_x, SO_x, CO. A l'inverse, les substances émises principalement par l'agriculture, dont l'activité n'a pas été stoppée, n'ont pas connu d'évolution à la baisse (méthane (CH₄), N₂O, NH₃). A noter que les différences entre 2020 et 2019 ne sont pas uniquement dues au Covid, mais aussi à d'autres facteurs (conditions météorologiques qui jouent notamment sur les émissions du chauffage ; continuation de tendances de réduction d'émissions...).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PUBLICATION PAR LE CITEPA DU BAROMÈTRE MENSUEL DES ÉMISSIONS
-40% DE CO₂ ET -44% DE NO_x EN AVRIL 2020 PAR RAPPORT À AVRIL 2019



[Télécharger les données.](#)

Davantage d'informations sur les émissions annuelles de gaz à effet de serre et de polluants

Le **rapport Secten et ses fichiers de données**, publiés chaque année par le Citepa, donne des explications détaillées sur les émissions annuelles de gaz à effet de serre et de polluants en France, secteur par secteur, substance par substance, ainsi que des informations sur le contexte politique et réglementaire, les tendances historiques et récentes, et des explications générales sur l'inventaire, y compris sur les méthodologies d'estimation. Le rapport et les données sont mis à jour chaque année.

[Consulter le rapport Secten édition 2020.](#)

Plus d'informations sur le Citepa

Le Citepa contribue à lutter contre la pollution atmosphérique et le changement climatique, par le calcul, l'interprétation et la communication de données d'émissions fiables à l'attention de décideurs et de spécialistes, en France et à l'étranger. Association loi 1901 sans but lucratif et opérateur d'Etat pour le compte du Ministère de la Transition Écologique, il est notamment chargé de la mise à jour des rapports d'inventaire de la France au titre de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ou encore de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-NU).

☞ Plus d'informations sur le Citepa : <https://www.citepa.org/fr/presentation/>